



## Détournement de recette communale

Par **contribuable\_vigilant**, le **23/05/2016** à **23:13**

Bonjour,

Suite à tournage d'un film dans ma commune, le maire n'a pas voulu encaisser la redevance de tournage.

En échange, il a demandé à la société de production de verser un don à une association qu'il a désigné.

Est-ce légal ? Il s'agit tout de même d'une recette qui était supposée arriver dans les caisses de la commune.

Les employés municipaux ayant contribué à gérer la sécurité et la logistique pour ce tournage.

Comment et auprès de qui, peut-on dénoncer ce genre de pratique ?

Merci de votre réponse